

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

POUR LES COURS EN SESSION OU LES FORMATIONS

En tout temps, le ou la cliente peut annuler son inscription. Sama Yoga est en droit d'exiger des frais si le cours est commencé, mais ne pourra pas réclamer de frais si le ou la cliente annule son contrat avant le début des cours ou de la formation.

Si les cours sont commencés, Sama Yoga devra rembourser le ou la cliente, mais pourra retenir les deux montants suivants sur le remboursement effectué :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas encore été donnés.

Pour annuler son inscription, le ou la cliente peut transmettre un avis par écrit à Sama Yoga ou utiliser un formulaire de résiliation fourni par Sama Yoga, le cas échéant.

Le contrat d'inscription est considéré comme annulé dès l'envoi du formulaire ou de l'avis. Sama Yoga dispose de 10 jours à compter de la date d'envoi pour rembourser le ou la cliente, s'il y a lieu.

En tout temps, Sama Yoga permet au client de transférer son inscription à un cours de yoga en session à une autre personne de son entourage.

POUR LES ÉVÈNEMENTS OU ATELIERS (AVEC BILLET)

Pour des évènements ou ateliers pour le ou lesquels le ou la cliente s'est procuré un billet, la loi ne prévoit pas de délai d'annulation, et ce, peu importe le mode de paiement. Sama Yoga offre au client la possibilité de demander un remboursement pour l'évènement ou l'atelier pour lequel il ou elle s'est procuré un billet seulement si la demande de remboursement est adressée dans les 7 jours précédant la date de l'évènement ou de l'atelier.

En tout temps, Sama Yoga permet au client de transférer son billet à une autre personne de son entourage.